

La direction de la solidarité et de l'autonomie

recrute

pour le service action sociale autonomie

UN·E RESPONSABLE·E DE SERVICE

Cat. A : Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs ou des attachés territoriaux

Sous l'autorité de la directrice, le·la responsable de service assure les missions suivantes :

- Recenser les besoins, proposer et participer à la mise en œuvre de la politique sociale dans les secteurs qui relèvent de sa compétence.
- Exercer une fonction de conseil ou d'expertise auprès de la direction et des équipes de terrain.
- Participer à la définition des priorités des missions du service.
- Assurer le management du service composé d'un service d'aides à domicile (SAAD) et d'un service administratif dédié aux personnes âgées : gestion, encadrement, soutien technique des effectifs, évaluation du travail effectué, continuité du service public (recrutements, remplacements, vacances...).
- Être force de proposition envers la direction et le Conseil d'Administration du CCAS via la réalisation du projet de service et la recherche de nouveaux financements.
- Contribuer à mettre en place une politique globale de participation à la vie sociale.
- Réaliser et mettre en œuvre les projets et actions du service : organisation de réunions, rapport d'activité du service, bilans annuels d'activité du service pour les partenaires, (CNAV, UNCASS...), demandes d'agrément (agrément Qualité...), études statistiques sur les aides et prestations.
- Impulser une réflexion et une analyse sur l'évolution des prestations assurées par le service.
- Préparer et participer à l'élaboration du budget du service.
- Préparer, élaborer le cahier des charges des marchés et effectuer leur analyse.
- Veiller à l'organisation des manifestations festives.
- Représenter le service dans les réunions avec les partenaires (Coordination Gérontologique, UNCCAS, Conseil Général, CNAV ...).
- Réguler les problématiques rencontrées par les bénéficiaires.
- Suivre l'activité de veille juridique, d'informations, les nouveautés et les évolutions relatives aux activités du service.
- Anticiper en fonction de la législation sociale et de la réalité sur le terrain.
- Veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

REF : **RESPASA/DSA/DS**

E.TAN (☎ 65.84) – D. SIMARD (☎ 67.06)